

## Débouchés

- > Salarié en E.T.S (Prise en charge VSL , Ambulance, Urgences)
- > Salarié en Etablissements de santé public ou privés (service transport ou SMUR)
- > Intérimaires

## Spécialisations / évolution de carrière

- > Formation d'Adaptation à l'Emploi SMUR
- > Passerelles vers autres professions de santé (Aides-Soignants, Auxiliaire de vie sociale...)
- > Auxiliaire de régulation médicale
- > Formateur
- > Infirmier (avec sélection)

## Informations complémentaires

Contact.ifa@gipes.fr

## Vos Notes

# ÉTABLISSEMENT RÉGIONAL DE FORMATION DES PROFESSIONS PARAMÉDICALES

DU G.I.P.E.S. D'AVIGNON  
ET DU PAYS DE VAUCLUSE



## FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME D'ÉTAT AMBULANCIER

Arrêté du 28 septembre 2011 modifiant l'arrêté du 26 janvier 2006 relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'État d'ambulancier



E.R.F.P.P. du G.I.P.E.S d'Avignon et du Pays de Vaucluse  
740, chemin des Meinajaries - 84 907 Avignon cedex 9

[www.erfpp84.fr](http://www.erfpp84.fr) - Tél. 04 32 40 37 00



## Quand ont lieu les épreuves de sélections et les formations au DE d'ambulancier ?

> 2 sessions/an, de 40 places

### Une session de printemps :

> **Dépôt de dossier d'inscription de fin juin à début septembre de l'année précédente**

> Epreuve d'admissibilité écrite début octobre de l'année précédente

> Epreuve d'admission orale fin novembre de l'année précédente

> Rentrée mi-janvier, fin de formation début Juin

### Une session d'automne :

> **Dépôt de dossier d'inscription de janvier à début mars**

> Epreuve d'admissibilité écrite début avril

> Epreuve d'admission orale fin mai

> Rentrée fin août, fin de formation début Juin

### IMPORTANT :

Tout candidat quel que soit ses cursus, expérience, diplômes... doit déposer un dossier complet dans les périodes données (prix 127€).

A la date de clôture des inscriptions, le candidat doit être à jour de ses vaccinations professionnelles (Attention : **hépatite B demande plusieurs mois d'anticipation**).

Pour plus de précisions sur les dates de l'année en cours, consulter notre site [www.erfpp84.fr](http://www.erfpp84.fr), rubrique concours.

## Comment rentre-t-on en formation ?

### CONDITION D'ACCÈS À LA FORMATION

> Permis de conduire valide, non probatoire (3 ans de conduite ou 2 ans si apprentissage par conduite accompagnée)

> Attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance

> Certificats médicaux de non contre-indications au métier

> Certificat médical de vaccinations pour professionnels de santé à jour

*Une fois le dossier complet déposé, suivant vos diplômes et expériences, vous êtes convoqués aux épreuves de sélection*

### ÉPREUVES DE SÉLECTION :

1. **Épreuve d'admissibilité écrite**<sup>(1)</sup> : français et mathématiques (niveau collège).

<sup>(1)</sup> Sauf pour : les bacheliers ou équivalents, les détenteurs d'un diplôme de niveau 5 du secteur sanitaire ou social (CAP petite enfance, BEP sanitaire et social....)

2. **Épreuve orale d'admission**<sup>(2)</sup> (texte de culture générale du domaine sanitaire et social, motivation et projet professionnel).

Obligatoirement, avant cet entretien, le candidat devra réaliser, en Entreprise de Transport Sanitaire agréée, un stage d'orientation professionnelle de 140h<sup>(3)</sup>.

<sup>(2)</sup> Sauf pour : les auxiliaires ambulanciers justifiant d'un an d'exercice en continu dans les 5 dernières années

<sup>(3)</sup> Sauf pour : les auxiliaires ambulanciers justifiant d'un mois d'exercice ; les pompiers de Marseille ou Paris

## Le cout de la formation

> 3850€

> De nombreux organismes participent et accompagnent vos projets (Région Sud, Pole emploi, Fongecif ...)

## Le contenu de la formation

> **Enseignement en institut de formation** (13 semaines) pour l'acquisition des 8 modules.

Module 1 : (105 heures) - Dans toute situation d'urgence, assurer les gestes adaptés à l'état du patient

Module 2 : (70 heures) - Apprécier l'état clinique d'un patient

Module 3 (35 heures) - Respecter les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections

Module 4 : (70 heures) - Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients

Module 5 : (70 heures) - Etablir une communication adaptée au patient et à son entourage

Module 6 : (35 heures) - Assurer la sécurité du transport sanitaire

Module 7 : (35 heures) - Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité de la prise en charge du patient

Module 8 : (35 heures) - Organiser les activités professionnelles dans le respect des règles et des valeurs de la profession

> **Stages cliniques** (5 semaines) pour l'acquisition des 8 unités de compétences.

Service de court ou moyen séjour (35h),

Services d'urgences (35h), SAMU ou SMUR (35h),

Entreprise de transport sanitaire (70h).

**CURSUS PARTIELS : possible** pour les titulaires de Diplômes d'Etat du sanitaire et social (aide-soignant, assistant de vie aux familles, auxiliaire de vie sociale, infirmier...). [Contact.ifa@gipes.fr](mailto:Contact.ifa@gipes.fr) pour connaître le programme partiel à réaliser.